

## **Djellab ordonne une collecte d'informations sur l'affaire**

“Pour cette affaire, j'ai ordonné aux services du ministère de collecter les informations nécessaires concernant l'exportateur et de définir les causes du refoulement de la marchandise.” C'est ce qu'a déclaré, dimanche, le ministre du Commerce, Saïd Djellab, à la presse, à propos du refoulement de produits algériens, récemment exportés. Des informations ont été relayées au sujet d'une marchandise algérienne, notamment des pommes de terre et des dattes, refoulée après avoir été exportée vers la Russie et le Canada. Pour le ministre, de petites opérations de refoulement peuvent se produire. “Cependant, l'exportateur doit être au courant de toutes les procédures exigées dans le cadre d'une opération d'exportation y compris les exigences du marché vers lequel il souhaiterait exporter sa marchandise”,

a expliqué Saïd Djellab. De son côté, le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche a réagi hier aux informations relatives au refoulement de certaines marchandises algériennes exportées en affirmant que “les cas cités récemment dans la presse concernent des dattes et des pommes de terre qui ont été refoulées depuis le Canada et la Russie pour des causes qui ne sont pas d'ordre phytosanitaire”.

Le communiqué est donc resté vague quant aux motifs du refoulement des produits en question. Par ailleurs, le ministre du Commerce a révélé l'exportation, dimanche, d'une grande quantité de pommes de terre vers les Émirats arabes unis sans donner des détails supplémentaires. Il faut dire qu'un flou total entoure cette opération d'exportation de pommes de terre vers la Russie. Des informations indiquent qu'une vingtaine de containers, remplis de tubercules produits dans divers champs du nord du pays, a été refoulée pour cause de non-conformité et de mauvaise qualité. Certaines sources parlent de marchandise avariée. D'autres évoquent l'usage excessif de pesticides, nocifs pour la santé des consommateurs. Autant d'interrogations auxquelles seule une commission d'enquête interministérielle, qui regroupera les représentants des trois ministères, à savoir l'Agriculture, le Commerce et les Transports, peut répondre.